

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 10 avril 2025

L'an 2025 et le 10 avril à 18h le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 3 avril 2025.

Date de la convocation : 3 avril 2025

Date d'affichage : 3 avril 2025

Délibération N° 10-04-2025 / N°74

Etaient présents les membres en exercice : 76

Messieurs Pascal Coin, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Patrick Dekeyser, Eric Poulain, Pascal Hemery, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Alexandre Decry, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 16

Membres votants : 99

Absents : Fabienne Kwiatkowski, Sébastien Bertout, Jacques Nick, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Roland Descamps, Eric Caron, Henri Cuvillier, Xavier Normand.

Absents suppléés : Thomas Bonnelle suppléé par Jean-Noël Danvin, Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Patrick Nepveu suppléé par Eric Rivaux, Magali Urbanac suppléé par Pascal Duquenne, François Coquart suppléé par Arnaud Darras, Edouard Hautecoeur suppléé par Céline Godart.

Absents excusés : Sylvie Gabez, Alain Traisnel

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Harold Tetu, Patrick Roblot ayant donné procuration à Pascal Coin, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Michel Petit ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Sabine Surelle ayant donné procuration à Pascal Mestan, Hugues Legoux ayant donné procuration à Yves Lieppe, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Arnaud Ricq ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Ernest Auchart ayant donné procuration à Michel Seroux, Pierre Barrois ayant donné procuration à Damien Bricout, Jean-François Varoqui ayant donné procuration à Joël Toursel, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Marocchini

Titre de la délibération : Subvention FJEP année 2025

Monsieur le Vice-Président rappelle que le FJEP est une association qui a notamment pour activité le transport à la demande des personnes de plus de 65 ans et des bénéficiaires des minimas sociaux plus communément connu sous le nom TAXI SOLIDAIRE.

La Communauté de Communes a soutenu en 2024 l'activité du FJEP à hauteur de 1,10 euros du kilomètre soit pour l'année 2024, une subvention de 20 171,80 € pour 18 338 kilomètres parcourus en 2023.

Monsieur le Vice-Président informe l'assemblée communautaire que l'Association a renouvelé sa demande de subvention à hauteur de 26 464,68 € soit 16 137 kilomètres parcourus en 2024 x 1,64 €.

Compte tenu de l'objet de l'association et de l'intérêt pour le territoire communautaire de disposer de ce service, le conseil communautaire décide à la majorité (deux abstentions) :

- de faire évoluer le coût de 1,10 € par kilomètre parcouru à 1,64 € en 2025,
- de renouveler la subvention au bénéfice de l'association FJEP à hauteur de 26 464,68 € au titre des kilomètres parcourus en 2024,
- et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 25/04/2025 et publication ou notification du 25/04/2025


